

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1587

4 août 2010

SOMMAIRE

Absolut Finance S.A.	76138	Grainger Luxembourg Germany (No. 6)	
Alpha Factoring S.à r.l.	76169	S.à.r.l.	76144
Axis S.A.	76160	GreenE S. à r.l.	76137
Banque Delen Luxembourg S.A.	76152	HR Corporate Finance S.A.	76153
Banque Invik S.A.	76149	Hulya	76156
Bearbull Selector	76176	Ikano Fund Management S.A.	76173
Brambachlux S.à r.l.	76174	ING Industrial Real Estate Germany II S. à	
Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.		r.l.	76150
.....	76146	ING PFCE Holdco S.à r.l.	76158
Compagnie des Huiles Alimentaires S.A.		Jackson, Jones & Cie S.e.n.c.	76153
.....	76167	LGIG 2 Property C6 S.à r.l.	76160
Compagnie Financière OTTO S.à r.l.	76176	LVT Participations S.A.	76153
Core Capital Management S.A.	76169	Marevica	76171
Credit Suisse Alzette Holdings (Luxem-		Matteo S.A.	76146
bourg) S.à r.l.	76153	Metro Investment Luxembourg S.à r.l. ...	76170
Eccleston S.A.	76169	Minas Argentinas (Barbados) S.à r.l.	76141
Elycar Investissements S.A.	76139	Morisson Investissements S.A.	76140
EURX Central European Investment S.à		Nestlé Finance International Ltd.	76176
r.l.	76170	Nord Est Asset Management	76154
EURX EBC Investment S.à r.l.	76170	Nord Est Asset Management	76154
EURX HRE Investment S.à r.l.	76171	Orcal SPF S.A.	76173
Fidesco S.A.	76171	PEF EBC Investment S.à r.l.	76174
Fiduciaire Continentale	76171	Phocea S.A.	76173
Fidufisc S.A.	76139	PMB Holdings S.A.	76174
Frontmark Investments S.à r.l.	76144	PMB Real Estate S.A.	76174
GCL Holdings LP S.à r.l.	76152	Prewos 1 S.A.	76149
GCL Holdings S.C.A.	76130	Sama Trademark Investments B.V.	76150
GEFS Europa Holding S.à r.l.	76138	Signet Luxembourg Finance S.à r.l.	76175
GEFS International Finance S.à r.l.	76138	S.K. Investments S.C.A.	76175
GEFS Pan Europe Holding S.à r.l.	76141	SN Electro-Volt s.à r.l.	76152
German-Chinese Green Alternative Asset		Valartis Alternative Investment Manage-	
Management SA	76138	ment Company S.à r.l.	76175
GORK GmbH	76138		

GCL Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.684.

In the year two thousand and ten, the third of May.

Before Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GCL Holdings S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, with registered office at 35, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141684 (the Company). The Company has been incorporated on July 4, 2008 pursuant to a deed of Me Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, acting in replacement of Me Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -2447 of October 7, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the first time pursuant to a deed of Me Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, dated September 25, 2008 and for the last time pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, prenamed, dated June 30, 2009.

There appeared:

1. GCL Holdings GP S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1921, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141787, acting in its capacity as both unlimited shareholder and managing partner (associé gérant commandité)(GCL Holdings GP),

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A. S.A., having its registered office at 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, itself represented by M. Seiji AMINO and Dominique AUDIA, employees, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 April 2010 under private seal,

2. GCL Holdings LP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the law of Luxembourg, having its registered office at 1921, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138208, acting in its capacity as limited shareholder (GCL Holdings LP),

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., itself represented as stated above, by virtue of a proxy given on 29 April 2010 under private seal,

3. HVB CAPITAL PARTNERS AG, a company existing under the laws of Germany, having its registered office at Am Tucherpark 1, 80538 Munich and registered with Trade register of Munich under Munich HRB 130375 (HVB),

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., itself represented as stated above, by virtue of a proxy given on 29 April 2010 under private seal,

4. Marco Giovannini born in Rome (Italy), on 16 April 1956, resident in Milan, via Pietro Paleocapa 4, Italy, fiscal code no. GNVNRC56D16H501K,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., itself represented as stated above, by virtue of a proxy given on 27 April 2010 under private seal,

5. Francesco Bove born in Nocera Inferiore (SA) (Italy), on 10 September 1958, resident in Milan, via Pinerolo 74/A, Italy, fiscal code no. BVOFNC58P10F912N,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., itself represented as stated above, by virtue of a proxy given on 26 April 2010 under private seal,

6. Anibal Diaz Diaz born in El Ferrol (La Coruña) (Spain), on 7 May 1953, resident in Milan, via Patroclo 23/6, Italy, fiscal code no. DZINBL53E07Z131P,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., itself represented as stated above, by virtue of a proxy given on 29 April 2010 under private seal,

7. Gianni Roberto Ferrari born in Alessandria (Italy), on 19 November 1944, resident in Alessandria, via Casale 18, Italy, fiscal code no. FRRGNR44S19A182L,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., itself represented as stated above, by virtue of a proxy given on 26 April 2010 under private seal,

8. Paolo Maria Edilio Ferrari, born in Alessandria (Italy), on 20 February 1956, resident in Alessandria, Piazza D'Azeglio 10, Italy, fiscal code no. FRRPMR56B20A182T,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., itself represented as stated above, by virtue of a proxy given on 26 April 2010 under private seal.

The appearing parties referred to under items 1. to 8. above are the current shareholders of the Company and are hereafter referred to as the Shareholders.

The proxies from the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record:

I. that the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notice, where necessary;

2. increase of the share capital of the Company in order to bring it from its present amount of EUR 114,447.50 (one hundred and fourteen thousand four hundred and forty-seven euro fifty eurocents), represented by 1 (one) management share in registered form with a par value of EUR 1.25 (the Management Share), 31,861 (thirty-one thousand eight hundred and sixty-one) class A limited ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Class A Limited Shares), 4,761 (four thousand seven hundred and sixty-one) class B limited ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Class B Limited Shares) and 54,935 (fifty-four thousand nine hundred and thirty-five) preferred shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Preferred Shares) to the amount of EUR 121,618.75 (one hundred twenty one thousand six hundred eighteen euro seventy five eurocent) represented by 1 (one) Management Share, 33,947 (thirty-three thousand nine hundred and forty-seven) Class A Limited Shares, 4,970 (four thousand nine hundred and seventy) Class B Limited Shares and 58,377 (fifty-eight thousand three hundred and seventy-seven) Preferred Shares by the contribution in cash by GCL Holdings LP S.à r.l., HVB Capital Partners AG, Marco Giovannini, Francesco Bove, Anibal Diaz Diaz, Gianni Roberto Ferrari, Paolo Maria Edilio Ferrari (are collectively referred as the Managers);

3. to the extent necessary, acknowledgement of the waiver of GCL Holdings GP S.à r.l.'s preferential subscription right;

4. subscription to 2,086 (two thousand eighty-six) Class A Limited Shares, 209 (two hundred and nine) Class B Limited Shares and 3,442 (three thousand four hundred and forty-two) Preferred Shares of the share capital of the Company and payment of the share capital increase specified in item 2. above by a contribution in cash for a global amount of EUR 15,002,255.00, of which EUR 14,995,083.75 to be allocated to the relevant share premium accounts of the Company;

5. subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 2. above; and

6. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of GCL Holdings GP S.à r.l., acting as managing shareholder of the Company and any employee of Société Européenne de Banque to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities);

7. miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 7,171.25 (seven thousand one hundred and seventy-one euro twenty-five eurocents) in order to bring it from its present amount of EUR 114,447.50 (one hundred and fourteen thousand four hundred and forty-seven euro fifty eurocents), represented by 1 (one) management share in registered form with a par value of EUR 1.25 (the Management Share), 31,861 (thirty-one thousand eight hundred and sixty-one) class A limited ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Class A Limited Shares), 4,761 (four thousand seven hundred and sixtyone) class B limited non voting preferred shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Class B Limited Shares) and 54,935 (fifty-four thousand nine hundred and thirtyfive) preferred shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Preferred Shares) to the amount of EUR 121,618.75 (one hundred and twenty-one thousand six hundred and eighteen euro seventy-five eurocents) represented by 1 (one) Management Share, 33,947 (thirty-three thousand nine hundred and forty-seven) Class A Limited Shares, 4,970 (four thousand nine hundred and seventy) Class B Limited Shares and 58,377 (fifty-eight thousand three hundred and seventy-seven) Preferred Shares, by the contribution in cash by GCL Holdings LP S.à r.l., HVB Capital Partners AG, Marco Giovannini, Francesco Bove, Anibal Diaz Diaz, Gianni Roberto Ferrari and Paolo Maria Edilio Ferrari for an amount of EUR 15,002,255 (fifteen million two thousand two hundred and fifty-five euro).

Third resolution

To the extent necessary, the Meeting further acknowledges the waiver by GCL Holdings GP S.à r.l of its preferential subscription right.

The shareholder's waiver of its preferential subscription right referred to above does not imply a final or explicit waiver of preferential subscription rights for any future increase of capital which might be decided by the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

1. GCL Holdings LP, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to 1,861 (one thousand eight hundred and sixty-one) Class A Limited Shares, having a par value of EUR 1.25 (one euro twenty-five eurocents) each and to 3,071 (three thousand seventy-one) Preferred Shares, having a par value of EUR 1.25 (one euro twenty-five eurocents) each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash of EUR 12,897,180.- (twelve million eight hundred and ninety-seven thousand one hundred and eighty euro).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 6,165 (six thousand one hundred and sixty-five euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 12,891,015 (twelve million eight hundred and ninety-one thousand fifteen euro) is to be allocated to the share premium account of the Company.

2. HVB, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to 225 (two hundred and twenty-five) Class A Limited Shares, having a par value of EUR 1.25 (one euro twenty-five eurocents) each and to 371 (three hundred seventy-one) Preferred Shares, having a par value of EUR 1.25 (one euro twenty-five eurocents) each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash of EUR 1,558,540.- (one million five hundred and fifty-eight thousand five hundred and forty euro).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 745 (six thousand one hundred and sixty-five euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 1,557,795 (one million five hundred and fifty-seven thousand seven hundred and ninety-five euro) is to be allocated to the share premium account of the Company.

3. Marco Giovannini, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to 88 (eighty-eight) Class B Limited Shares, having a par value of EUR 1.25 (one euro twenty-five eurocents) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash of EUR 230,120 (two hundred and thirty thousand one hundred and twenty euro)..

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 110 (one hundred and ten euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 230,010 (two hundred and thirty thousand ten euro) is to be allocated to the share premium account of the Company.

4. Francesco Bove, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to 45 (forty-five) Class B Limited Shares, having a par value of EUR 1.25 (one euro twenty-five eurocents) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash of EUR 117,675 (one hundred and seventeen thousand six hundred and seventy-five euro).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 56.25 (fifty-six euro twenty-five eurocents) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 117,618.75 (one hundred and seventeen thousand six hundred and eighteen euro seventy-five eurocents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

5. Anibal Diaz Diaz, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to 41 (forty-one) Class B Limited Shares, having a par value of EUR 1.25 (one euro twenty-five eurocents) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash of EUR 107,215 (one hundred and seven thousand two hundred and fifteen euro).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 51.25 (fifty-one euro twenty-five eurocents) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 107,163.75 (one hundred and seven thousand one hundred and sixty-three euro seventy-five eurocents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

6. Gianni Roberto Ferrari, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to 16 (sixteen) Class B Limited Shares, having a par value of EUR 1.25 (one euro twenty-five eurocents) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash of EUR 41,840 (forty-one thousand eight hundred and forty euro).

The contribution in kind is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 20 (twenty euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 41,820 (forty-one thousand eight hundred and twenty euro) is to be allocated to the share premium account of the Company.

7. Paolo Maria Edilio Ferrari, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to 19 (nineteen) Class B Limited Shares, having a par value of EUR 1.25 (one euro twentyfive eurocents) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash of EUR 49,685 (forty-nine thousand six hundred and eighty-five euro)..

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 23.75 (twenty-three euro seventy five eurocents) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 49,661.25 (forty-nine thousand six hundred and sixty-one euro twenty-five eurocents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall henceforth read as follows:

"The subscribed share capital of the Company is set at EUR 121,618.75 (one hundred and twenty-one thousand six hundred and eighteen euro seventy-five eurocents), represented by:

a. 1 management share in registered form with a par value of EUR 1.25 (the Management Share) (Action de Commandité),

b. 33,947 (thirty-three thousand nine hundred and forty-seven) class A limited ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Class A Limited Shares),

c. 4,970 (four thousand nine hundred and seventy) class B limited non voting preferred shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Class B Limited Shares), and

d. 58,377 (fifty-eight thousand three hundred and seventy-seven) preferred shares with a nominal value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five eurocents) each (the Preferred Shares, and together with the Class A Limited Shares and the Class B Limited Shares are collectively referred to as the Limited Shares (Actions de Commanditaires).

Any amounts paid in respect of the Limited Shares at the time of their subscription over the par value of such shares shall be credited to a premium reserve account of the Company (a Premium Reserve Account) of the class corresponding to that of the shares in question."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above mentioned changes with power and authority given to any manager of GCL Holdings GP S.à r.l., acting as managing general partner of the Company, and any employee of Société Européenne de Banque S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 5,530.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trois mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GCL Holdings S.C.A. une société en commandite par actions, de droit luxembourgeois avec siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg avec numéro B 141684 (la Société).

La Société a été constituée le 4 juillet 2008, suivant un acte de Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -2447 du 7 octobre 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la première fois suivant un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire

résidant à Luxembourg en date du 25 septembre 2008 et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jacques DELVAUX, susmentionné, en date du 30 juin 2009.

Ont comparu:

1. GCL Holdings GP S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141787, agissant en sa qualité d'associé gérant commandité (GCL Holdings GP),

représentée par Société Européenne de Banque S.A., 1921 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, elle-même représentée par M. Seiji AMINO et M. Dominique AUDIA, employés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 29 avril 2010,

2. GCL Holdings LP S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138208, agissant en sa qualité d'associé commanditaire (GCL Holdings LP),

représentée par la susdite Société Européenne de Banque S.A., elle-même représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration datée donnée sous seing privée le 29 avril 2010,

3. HVB Capital Partners AG, une société de droit allemand, ayant son siège social à Am Tucherpark 1, 80538 Munich et immatriculée au Registre de Sociétés de Munich sous le numéro HRB 130375 (HVB),

représentée par la susdite Société Européenne de Banque S.A., elle-même représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration datée donnée sous seing privée le 29 avril 2010,

4. Marco Giovannini, né à Rome, Italie, le 16 avril 1956, résident à Milan, Via Pietro Paleocapa 4, Italie, code fiscal num. GNVNRC56D16H501K,

représentée par la susdite Société Européenne de Banque S.A., elle-même représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration datée donnée sous seing privée le 27 avril 2010,

5. Francesco Bove, né à Nocera Inferiore (SA), Italie, le 10 septembre 1958, résident à Milan, Via Pinerolo 74/a, Italie, code fiscal numéro. BVOFNC58P10F912N,

représentée par la susdite Société Européenne de Banque S.A., elle-même représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration datée donnée sous seing privée le 26 avril 2010,

6. Anibal Diaz Diaz, né à El Ferrol (La Coruña), Espagne, le 7 mai 1953, résident à Milan, via Patroclo 23/6, Italie, code fiscal num. DZINBL53E07Z131P,

représentée par la susdite Société Européenne de Banque S.A., elle-même représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration datée donnée sous seing privée le 29 avril 2010,

7. Gianni Roberto Ferrari, né à Alessandria, Italie, le 19 novembre 1944, résident à Alessandria, Via Casale 18, Italie, code fiscal numéro. FRRGNR44S19A182L,

représentée par la susdite Société Européenne de Banque S.A., elle-même représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration datée donnée sous seing privée le 26 avril 2010,

8. Paolo Maria Edilio Ferrari, né à Alessandria, Italie, le 20 février 1956, résident à Alessandria, Piazza D'Azeglio 10, Italie, code fiscal numéro. FRRPMR56B20A182T,

représentée par la susdite Société Européenne de Banque S.A., elle-même représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration datée donnée sous seing privée le 26 avril 2010.

Les parties comparantes désignées du point 1. à 8. sont les associés actuels de la Société et sont désignés ci-après comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 114.447,50 (cent quatorze mille quatre cent quarante-sept euros et cinquante centimes) représenté par 1 (une) action de commandité (l'Action de Commandité) d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes), 31.861 (trente et un mille huit cent soixante et un) actions de commanditaire ordinaires de classe A d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes) chacune (les Actions de Commanditaire de Classe A), 4.761 (quatre mille sept cent soixante et une) actions de commanditaire ordinaires de classe B d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes) chacune (les Actions de Commanditaire de Classe B) et 54.935 (cinquante-quatre mille neuf cent trente-cinq) actions préférentielles d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes) chacune (les Actions Préférentielles) au montant de EUR 121.618,75 (cent vingt-et-un mille six cent dix-huit euro et soixante-quinze centimes) représenté par 1 (une) Action de Commandité d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes), 33.947 (trente trois mille neuf

cent quarante sept) Actions de Commanditaire de Classe A d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes) chacune, 4.970 (quatre mille neuf cent soixante-dix) Actions de Commanditaire de Classe B d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes) chacune et 58.377 (cinquante huit mille trois cent soixante-dix-sept) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes) chacune par apports en numéraire de GCL Holdings LP S.à r.l, HVB Capital Partners AG, Marco Giovanni, Francesco Bove, Anibal Diaz Diaz, Gianni Roberto Ferrari, Paolo Maria Edilio Ferrari (collectivement référencés comme les Gérants).

3. Reconnaissance de la renonciation par GCL Holdings GP S.à r.l. de son droit préférentiel de souscription;

4. Souscription à 2.086 (deux mille quatre-vingt six) Actions de Commanditaire de Class A, 209 (deux cent neuf) Actions de Commanditaire de Classe B, 3.442 (trois mille quatre cent quarante-deux) Actions Préférentielles du capital social de la Société et paiement de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 15.002.255,00 (quinze million deux mille deux cent cinquante-cinq euro) dont 14.995.083,75 (quatorze million neuf cent quatre-vingt-quinze mille quatre-vingt-trois euro et soixante-quinze centime) seront alloués aux comptes de prime d'émission concernés de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements adoptés au point 2. ci-dessus; et

6. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de GCL Holdings GP S.à r.l., agissant en qualité d'associé gérant commandité de la Société et à tout employé de Société Européenne de Banque afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de s'occuper de toutes les formalités afférentes (y compris, pour éviter le moindre doute, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes);

7. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 7.171,25 (sept mille cent soixante-et-onze euro et vingt-cinq centime)

afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 114.447,50 (cent quatorze mille quatre cent quarante-sept euros et cinquante centimes) représenté par 1 (une) action de commandité (l'Action de Commandité) d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes), 31.861 (trente et un mille huit cent soixante et un) actions de commanditaire ordinaires de classe A d'une valeur nominale de 1,25 euro chacune (les Actions de Classe A), 4.761 (quatre mille sept cent soixante et un) actions de commanditaire privilégiées sans droit de vote de classe B d'une valeur nominale de 1,25 euro (un euro vingt-cinq centimes) chacune (les Actions de Classe B) et 54.935 (cinquante-quatre mille neuf cent trente-cinq) actions préférentielles d'une valeur nominale de 1,25 euro (un euro vingt-cinq centimes) chacune (les Actions Préférentielles)

au montant de EUR 121.618,75 (cent vingt-et-un mille six cent dix-huit euro et soixante-quinze centime) représenté par 1 Action de Commandité d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes), 33.947 (trente-trois mille neuf cent quarante-sept) Actions de Commanditaire de Classe A d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes) chacune, 4.970 (quatre mille neuf cent soixante-dix) Actions de Commanditaire de Classe B d'une valeur nominale de 1,25 euro (un euro vingt-cinq centimes) chacune et 58.377 (cinquante-huit mille trois cent soixante dix-sept) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes) chacune,

à libérer par des apports en numéraire de la part de GCL Holdings LP S.à r.l, HVB Capital Partners AG, Marco Giovanni, Francesco Bove, Anibal Diaz Diaz, Gianni Roberto Ferrari et Paolo Maria Edilio Ferrari, d'un montant total de EUR 15.002.255,-(quinze millions deux mille deux cent cinquante-cinq euro)

Troisième résolution

Dans la mesure nécessaire, l'Assemblée prend connaissance de la renonciation par GCL Holdings GP S.à r.l. à son droit de souscription préférentiel.

La renonciation par l'associé à son droit de souscription préférentiel, comme indiqué ci-dessus, n'implique pas une renonciation définitive ou explicite à ses droits de souscription pour toute future augmentation de capital pouvant être décidée par la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et les paiements de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Paiement

1. GCL Holdings LP, prénommée et représentée comme mentionné précédemment, déclare souscrire à 1.861 (mille huit cent soixante-et-une) Actions Commanditaires de Classe A et 3.071 (trois mille soixante-dix) Actions Préférentielles, ayant une valeur nominale de 1,25 euro chacune et libérer intégralement ces actions par un apport en numéraire ayant une valeur nette totale de EUR 12.897.180,-(douze million huit cent quatre-vingtdix-sept mille cent quatre-vingt euro).

Cet apport est affecté comme suit:

- (i) pour un montant de EUR 6.165,-(six mille cent soixante-cinq euro) au capital social de la Société; et
- (ii) pour un montant de EUR 12.891.015,-(douze million huit-cent quatre-vingt-onze mille quinze euro) au compte prime d'émission de la Société.

2. HVB, prénommée et représentée comme mentionné précédemment, déclare souscrire à 225 (deux-cent vingt-cinq) Actions Commanditaires de Classe A, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centime) chacune et 371 (trois cent soixante-et-onze) Actions Préférentielles, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centime) chacune, et libérer intégralement ces actions par un apport en numéraire ayant une valeur nette totale de EUR 1.558.540,-(un million cinq cent cinquante-huit mille cinq cent quarante euro).

Cet apport en numéraire est affecté comme suit:

- (i) un montant de EUR 745 (sept cent quarante-cinq euro) au capital social de la Société, et
- (ii) un montant de EUR 1.557.795,-(un million cinq cent cinquante-sept mille sept-cent quatre-vingt-quinze euro) au compte prime d'émission de la Société.

3. Marco Giovanni, prénommé et représenté comme mentionné précédemment, déclare souscrire à 88 (quatre-vingt-huit) Actions Commanditaires de Classe B, ayant une valeur nominale de 1,25 euro chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire ayant une valeur nette totale de EUR 230.120,-(deux-cent trente mille cent-vingt euro).

Cet apport est affecté comme suit:

- (i) pour un montant de EUR 110,-(cent dix euro) est affecté au capital social de la Société; et
- (ii) pour un montant de EUR 230.010,-(deux cent trente mille dix euro) au compte prime d'émission de la Société.

4. Francesco Bove, prénommé et représenté comme mentionné précédemment, déclare souscrire à 45 (quarante-cinq) Actions Commanditaires de Classe B, ayant une valeur nominale de 1,25 euro chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire ayant une valeur nette totale de EUR 117.675,-(cent dix-sept mille six cent soixante-quinze euro).

Cet apport est affecté comme suit:

- (i) pour un montant de EUR 56,25 (cinquante-six euro vingt-cinq centime) au capital social de la Société; et
- (ii) pour un montant de EUR 117.618,75 (cent dix-sept mille six cent dix-huit euro soixante-quinze centime) au compte prime d'émission de la Société.

5. Anibal Diaz Diaz, prénommé et représenté comme mentionné précédemment, déclare souscrire à 41 (quarante-et-une) Actions Commanditaires de Classe B, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire ayant une valeur nette totale de EUR 107.215,-(cent sept mille deux cent quinze euro).

Cet apport est affecté comme suit:

- (i) pour un montant de EUR 51,25 (cinquante-et-un euro vingt-cinq centime) au capital social de la Société; et
- (ii) pour un montant de EUR 107.163,75 (cent sept mille cent soixante-trois euro et soixante-quinze centime) au compte prime d'émission de la Société.

6. Gianni Roberto Ferrari, prénommé et représenté comme mentionné précédemment, déclare souscrire à 16 (seize) Actions Commanditaires de Classe B, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire ayant une valeur nette totale de EUR 41.840,-(quarante-et-un mille huit cent quarante euro).

Cet apport est affecté comme suit:

- (i) pour un montant de EUR 20 (vingt euro) au capital social de la Société; et
- (ii) pour un montant de EUR 41.820,-(quarante-et-un mille huit cent vingt euro) au compte prime d'émission de la Société.

7. Paolo Maria Edilio Ferrari, prénommé et représenté comme mentionné précédemment, déclare souscrire à 19 (dix-neuf) Actions Commanditaires de Classe B, ayant une valeur nominale de 1,25 euro chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire ayant une valeur nette totale de EUR 49.685,-(quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-cinq euro).

Cet apport est affecté comme suit:

- (i) pour un montant de EUR 23,75 (vingt-trois euro soixante-quinze centime) au capital social de la Société; et
- (ii) pour un montant de EUR 49.661,25 (quarante-neuf mille six cent soixante-et-un euro) au compte prime d'émission de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 121.618,75 (cent vingt-et-un mille six cent dix-huit euro soixante-quinze centime) représenté par:

- a. 1 action de commandité (l'Action de Commandité) d'une valeur nominale de EUR 1,25;
- b. 33.947 (trente-trois mille neuf cent quarante-sept) actions ordinaires de commanditaire de classe A d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune; (les Actions de Classe A).
- c. 4.970 (quatre mille neuf cent soixante-dix) actions de commanditaires privilégiées sans droit de vote de classe B d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune (les Actions de Classe B), et
- d. 58.377 (cinquante-huit mille trois cent soixante-dixsept) actions préférentielles d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune (Actions Préférentielles, qui sont, avec les Actions de Classe A et les Actions de Classe B, dénommées Actions de Commanditaires).

Tout montant libéré en rapport avec les Actions de Commanditaires au-delà de leur valeur nominale au moment de leur souscription sera alloué à un compte de réserve de prime d'émission de la Société (le Compte de Réserve de Prime d'Emission) attribué spécialement à cette classe d'actions.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de GCL Holdings GP S.à.r.l., agissant en qualité d'associé gérant commandité de la Société et à tout employé de Société Européenne de Banque S.A. afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises et des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société et de s'occuper de toutes les formalités afférentes (en ce compris, pour éviter le moindre doute, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 5.530,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes mentionnées ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. MOGLIA, S. AMINO, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 7 mai 2010, LAC/2010/20509: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

-Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010075019/432.

(100086951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

GreenE S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.480.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010066161/9.

(100081912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

German-Chinese Green Alternative Asset Management SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 36, Dernier Sol.
R.C.S. Luxembourg B 122.418.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010066163/9.

(100081976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

GORK GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement.
R.C.S. Luxembourg B 114.363.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010066169/9.

(100081977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

GEFS Europa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 86.400,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 84.567.

EXTRAIT

En date du 11 juin 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Roeland P. Pels, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 21 janvier 2010.
- Mme Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue en tant que nouveau gérant de la société avec effet au 21 janvier 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010067739/15.

(100082603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Absolut Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 125.925.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010072852/10.

(100083865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

GEFS International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 161.400,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 84.574.

EXTRAIT

En date du 11 juin 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Roeland P. Pels, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 21 janvier 2010.
- Mme Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue en tant que nouveau gérant de la société avec effet au 21 janvier 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010067740/15.

(100082604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Fidufisc S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 62.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.560.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 juin 2010

Nomination en qualité d'Administrateur pour une durée de six ans

- Monsieur THIL Michel adresse professionnelle L-1660 Luxembourg, 32, Grand rue

- Société PREMIUM GROUP HOLDING SA

Siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont

Nomination en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée de six ans

- Fiduciaire F.O.R.I.G SC

Siège social à L-1660 Luxembourg, 32, Grand rue

Révocation comme Administrateur

- Monsieur HELL Yvon demeurant à L-1938 Luxembourg, 11A, rue Nicolas Liez

- Monsieur DELABY Dominique demeurant à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter

Révocation comme Commissaire aux Comptes

- Société VERICOM SA

Siège social à L-1851 Luxembourg, 46A, boulevard J.F. Kennedy

Luxembourg, le 09 juin 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société FIDUFISC S.A.

Fiduciaire F.O.R.I.G SC

Signature

Référence de publication: 2010069942/27.

(100082221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Elycar Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.764.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-huit mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société de droit luxembourgeois "CORMORAN PARTICIPATIONS S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, Boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 91.744;

ci-après "le comparant";

ici représentée par Monsieur Jean-René WENGLER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "ELYCAR INVESTISSEMENTS S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 91.764, a été constituée suivant acte reçu le 15 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 296 du 19 mars 2003.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à USD 50.000,-(cinquante mille US Dollars), représenté par 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

III.- Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que le comparant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que le comparant en tant que liquidateur de la société déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J-R. WENGLER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 mai 2010. Relation: LAC/2010/23417. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010073469/39.

(100086258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Morisson Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.752.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-huit mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société de droit luxembourgeois "CORMORAN PARTICIPATIONS S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, Boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 91.744;

ci-après "le comparant";

ici représentée par Monsieur Jean-René WENGLER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "MORISSON INVESTISSEMENTS S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 91.752, a été constituée suivant acte reçu le 15 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 296 du 19 mars 2003.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à USD 50.000,- (cinquante mille US Dollars), représenté par 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

III.- Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que le comparant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que le comparant en tant que liquidateur de la société déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J-R. WENGLER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 mai 2010. Relation: LAC/2010/22340. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010073586/39.

(100086273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

GEFS Pan Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 136.400,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 84.575.

—
EXTRAIT

En date du 11 juin 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Roeland P. Pels, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 21 janvier 2010.
- Mme. Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L2636 Luxembourg, est élue en tant que nouveau gérant de la société avec effet au 21 janvier 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010067742/15.

(100082606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Minas Argentinas (Barbados) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 52.141.224,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.820.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Yamana Argentina Holdings BV, a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB, Amsterdam, The Netherlands (the "Sole Shareholder");

Here represented by Mrs Annick Braquet, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that it is the sole shareholder of Minas Argentinas (Barbados) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.820 (the "Company"), transferred in Luxembourg by a deed of the undersigned notary, on April 27, 2010, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- That the 7,000,002 (seven million two) shares without indication of a nominal value, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Acknowledgement of a clerical error contained in the balance sheet related to the notarial deed enacted by Maître Hellinckx on the 27 April 2010 and approval of the rectification of such notarial deed;
3. Change of the period of current financial year and subsequent amendment of articles 17 and 18, paragraph 1 of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges having been sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow to carefully examine each document.

Second resolution

It is acknowledged that the balance sheet drawn-up on 26 April 2010 produced in respect of the notarial deed drawn-up by Maître Hellinckx on the 27 April 2010 approving the migration of the Company from Barbados to Luxembourg (the "Notarial Deed") contained a clerical error (the "Clerical Error").

As a result of the Clerical Error, it is resolved to rectify resolution 4 of the Notarial Deed and more specifically article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to read it as follow:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 52,141,224 (fifty-two million one hundred forty-one thousand two hundred twenty-four United States Dollars), represented by 7,000,002 (seven million two) shares without indication of a nominal value.”

Third resolution

It is resolved to change the book year of the corporation into a book year starting June 21st and ending June 20th of the following year, with the exception of the current book year, which will run from April 27, 2010 up to and including June 20, 2010 and it resolved to amend article 17 and 18, paragraph 1 of the Articles now to be read as follows:

“ **Art. 17.** The Company's financial year begins on 21 June and closes on 20 June.”

“ **Art. 18.** Each year, as of 20 June, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor (s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1,300.-.

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire public de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

A comparu:

Yamana Argentina Holdings BV, une société constituée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège social sis au Prins Bernhardplein 200, 1097 JB, Amsterdam, Les Pays-Bas (L'«Associé Unique»),

Ici représentée par Madame Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentant de déclarer qu'il est l'associé unique de Minas Argentinas (Barbados) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social sis 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.820 (la «Société»)

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme déclaré ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter comme suit:

I.- les 7.000.002 (sept million deux) parts sociales sans indication de valeur nominales, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont représentés de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît avoir été préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation
2. Prise de connaissance d'une erreur matérielle contenue dans le bilan fourni dans le cadre de l'acte notarié passé devant Maître Hellinckx le 27 avril 2010 et approbation de la rectification de cet acte notarié;
3. Modification de la période d'exercice social en cours et modification subséquente des articles 17 et 18, paragraphe 1, des statuts de la Société; et
4. Divers.

Après que l'Associé Unique a approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférent à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de permettre à l'associé unique un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est pris connaissance que le bilan qui a été établi le 26 avril 2010 et produit en relation avec l'acte passé par devant Maître Hellinckx le 27 avril 2010 approuvant la migration de la Société de la Barbade vers le Luxembourg (l'«Acte Notarié») contenait une erreur matérielle (l'«Erreur Matérielle»).

En raison de l'Erreur Matérielle il est décidé de rectifier la résolution 4 et plus particulièrement l'article 8 paragraphe 1 de l'Acte Notarié comme suit:

“ **Art. 8.** Le capital social est fixé à 52.141.224.- USD (cinquante-deux millions cent quarante et un mille deux cent vingt-quatre Dollars américains), représenté par 7.000.002 (sept millions deux) parts sociales sans indication d'une valeur nominale.”; et

Troisième résolution

Il est décidé de changer l'année sociale de la société pour la modifier en une année sociale débutant le 21 juin pour se terminer le 20 juin de l'année suivante, avec exception de l'année sociale en cours qui a débuté le 27 avril 2010 se terminera le 20 juin 2010, et il est décidé de modifier les articles 17 et 18, paragraphe 1, des statuts comme suit:

“ **Art. 17.** L'exercice social commence le 21 juin et se termine le 20 juin.”

“ **Art. 18.** Chaque année, à partir du 20 juin, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) aux comptes (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.”

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en rapport avec le présent acte, s'élève à environ EUR 1.300.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, mêmes jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2010. Relation: LAC/2010/23308. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010068739/137.

(100083132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Grainger Luxembourg Germany (No. 6) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 113.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ainsi que les documents qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Münsbach, le 10 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010069948/11.

(100082177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Frontmark Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.746.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of April.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Sebastien Pécheux, private employee, residing professionally at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, acting in the name and on behalf of Mr. Raymond St. Jonn, born on January 10, 1954 in Oakland, California, United States of America, residing at 6200 Tierra Antigua NE, Apt. A, NM 87111 Albuquerque, United States of America and holder of the passport number 462561201, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

- Mr. Raymond St. Jonn is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of Frontmark Investments S.à r.l., a Société à Responsabilité Limitée, having its registered office at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 107746, incorporated pursuant a notarial deed executed before Maître Gerard Lecuit, notary established in Luxembourg, on April 14, 2005 and published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 920 on September 21, 2005.(the Company);

- the capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred Euros (12,500.- Euros) represented by one hundred twenty five (250) shares of fifty Euros (50.- Euros) each, fully paid;

- the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- the Sole Shareholder approves the Company's interim accounts for the period from January 1st, 2010 to March 31st, 2010;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the immediate dissolution of the Company;

- the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the dissolution have been duly provisioned. Furthermore, the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, he irrevocably assumes to pay all such liabilities. Therefore, as a consequence of the above, we can consider that all the liabilities of the Company are paid;

- the remaining net assets, if any, have been paid to the Sole Shareholder;

- the full discharge is granted to the members of the Board of Managers of the Company for the exercise of their mandates;

- the dissolution of the Company is done and closed;

- the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years in 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in his hereabove capacity, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française

L'an deux mil dix, le vingt-sept avril.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

M. Sebastien Pécheux, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg agissant au nom et pour le compte de M. Raymond St. Jonn, né le 10 janvier 1954 à Oakland, Californie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse au 6200 Tierra Antigua NE, Apt. A, NM 87111 Albuquerque, Etats-Unis d'Amérique et détenteur du passeport numéro 462561201, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que M. Raymond St. Jonn, précité est l'associé unique actuel ("Associé Unique"), de la Société à Responsabilité Limitée dénommée Frontmark Investments S.à r.l., ayant son siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 107746, constituée en date du 14 avril 2005 suivant acte reçu par Maître Gerard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg et publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en date du 21 septembre 2005 sous le numéro 920 (la "Société");
 - que le capital social de la Société est fixé à EUR 12,500.- Euros (douze mille cinq cent Euros), représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 50.- Euros (cinquante Euros) chacune.
 - que l'Associé Unique s'est rendu propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société;
 - que l'Associé Unique a approuvé les comptes intérimaires de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 mars 2010;
 - que l'Associé Unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
 - que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution immédiate de la Société.
 - que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société et qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné. En outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel. Qu'en conséquence, on peut considérer que tout le passif de la dite Société est réglé;
 - que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;
 - que décharge pleine et entière est donnée aux membres du Conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs mandats;
 - que la dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
 - que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays au mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celui-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. PECHEUX, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 avril 2010. Relation: LAC/2010/19138. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 06 mai 2010.

Référence de publication: 2010075013/97.

(100086795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Matteo S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 165.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 87.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Pour MATTEO S.A.

Pierre Hoffmann

Administrateur

Référence de publication: 2010070011/14.

(100082227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.964.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of April.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Cargill International, Inc., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, USA, under registration number 4778502, (the "Sole Shareholder")

here represented by Mr Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Minnetonka (Minnesota) on 29 April 2010,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member and represents the entire share capital of Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150964, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 January 2010, published on 4 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 473 (hereinafter the "Company"). The articles of the Company have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 April 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party then reviewed the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by two million five hundred and twenty-nine thousand ninety United States Dollars (USD 2,529,090) from its current amount of one billion nine hundred and fifty-eight million eight hundred and ninety-nine thousand eight hundred and forty United States Dollars (USD 1,958,899,840) up to one billion nine hundred and sixty-one million four hundred and twenty-eight thousand nine hundred and thirty United States Dollars (USD 1,961,428,930) through the issue of two million five hundred and twenty-nine thousand ninety (2,529,090) new shares of USD 1 each;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by two million five hundred and twenty-nine thousand ninety United States Dollars (USD 2,529,090) from its current amount of one billion nine hundred and fifty-eight million eight hundred and ninety-nine thousand eight hundred and forty United States Dollars (USD 1,958,899,840) up to one billion nine hundred and sixty-one million four hundred and twenty-eight thousand nine hundred and thirty United States Dollars (USD 1,961,428,930) through the issue of two million five hundred and twenty-nine thousand ninety (2,529,090) new shares of USD 1 each.

The two million five hundred and twenty-nine thousand ninety (2,529,090) new shares have been entirely subscribed by the Sole Shareholder, aforementioned, at a total price of two million five hundred and twenty-nine thousand ninety United States Dollars (USD 2,529,090), all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

Description of the contribution

The contribution in kind consists of twenty-seven (27) shares having a par value of one hundred Euros (EUR 100), representing 15% of the issued and outstanding shares of Cargill Romania Holdings I B.V., a private company with limited liability, having its statutory seat in Amsterdam, the Netherlands and with office address at Coenhavenweg 2, 1013 BL Amsterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 34386963.

The total fair net valuation of the contribution in kind allocated to the share capital of the Company is valued at two million five hundred and twenty-nine thousand ninety United States Dollars (USD 2,529,090), as evidenced by a valuation certificate dated 29 April 2010 and executed by two managers of the Company.

The evidence of the existence, holding and transferability of the quotas of Cargill Romania Holdings I B.V, and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a notarial deed passed in Amsterdam on 29 April 2010.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1** . The Company's share capital is set at one billion nine hundred and sixty-one million four hundred and twenty-eight thousand nine hundred and thirty United States Dollars (USD 1,961,428,930) consisting of one billion nine hundred and sixty-one million four hundred and twenty-eight thousand nine hundred and thirty (1,961,428,930) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about four thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trente avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Cargill International, Inc., une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, sous le numéro 4778502 («l'Associé Unique»)

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Minnetonka (Minnesota), le 29 avril 2010,

ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 42.619.289 dollars américains, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150964, constituée suivant acte notarié le 25 janvier 2010, publié le 4 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 473 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte du notaire soussigné, le 30 avril 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux millions cinq cent vingt-neuf mille quatre-vingt-dix dollars américains (USD 2.529.090) afin de porter son montant actuel de un milliard neuf cent cinquante-huit millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quarante dollars américains (USD 1.958.899.840) à un milliard neuf cent soixante et un millions quatre cent vingt-huit mille neuf cent trente dollars américains (USD 1.961.428.930) par l'émission de deux millions cinq cent vingt-neuf mille quatre-vingt-dix (2.529.090) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes et a requis le notaire d'instrumenter:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions cinq cent vingt-neuf mille quatre-vingtdix dollars américains (USD 2.529.090) afin de porter son montant actuel de un milliard neuf cent cinquante-huit millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quarante dollars américains (USD 1.958.899.840) à un milliard neuf cent soixante et un millions quatre cent vingt-huit mille neuf cent trente dollars américains (USD 1.961.428.930) par l'émission de deux millions cinq cent vingt-neuf mille quatre-vingt-dix (2.529.090) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

Les deux millions cinq cent vingt-neuf mille quatre-vingt-dix (2.529.090) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par l'Associé Unique susmentionné, pour un prix total de deux millions cinq cent vingt-neuf mille quatre-vingt-dix dollars américains (USD 2.529.090), la totalité ayant été allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en vingt-sept (27) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100), représentant 15% du capital social de Cargill Romania Holdings I B.V., une société à responsabilité limitée, ayant son siège à Amsterdam, Pays-Bas et son principal établissement à Coenhavenweg 2, 1013 BL Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au Trade Register of the Chamber of Commerce de Amsterdam, sous le numéro 34386963.

La valeur de marché nette totale de cet apport en nature est évaluée à deux millions cinq cent vingt-neuf mille quatre-vingt-dix dollars américains (USD 2.529.090), tel que prouvé par un certificat de valeur émis par deux gérants de la Société le 29 avril 2010.

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des parts sociales de Cargill Romania Holdings I B.V., de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un acte notarié passé à Amsterdam le 29 avril 2010.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un milliard neuf cent soixante et un millions quatre cent vingt-huit mille neuf cent trente dollars américains (USD 1.961.428.930), représentée par un milliard neuf cent soixante et un millions quatre cent vingt-huit mille neuf cent trente (1.961.428.930) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune.”

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ quatre mille euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. OLLIGES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 mai 2010. Relation: EAC/2010/5250. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010074939/148.

(100086867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Prewos 1 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.857.400,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 74.534.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle du 8 juin 2010 les actionnaires de la Société ont:

- pris note des démissions d'Ornella Barra et Stefano Pessina en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 27 avril 2010;
- décidé du non-renouvellement des mandats de Colette Sadler et Steve Roberts en tant qu'administrateurs de la Société;
- renouvelé le mandat de Jean-Paul Goerens en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en l'année 2016;
- nommé Simone Retter, née le 13 juin 1961 à Bettembourg, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en l'année 2016;
- renouvelé le mandat de KPMG AUDIT S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en l'année 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Prewos 1 S.A.

Dr. Wolfgang Zettel

Référence de publication: 2010070036/24.

(100082173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Banque Invik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 29.962.

—
Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 25 mai 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. D'accepter la résignation de M. Peter ENGELBERG comme administrateur du Conseil d'Administration de la société;
2. D'accepter la résignation de M. Peter ENGELBERG comme administrateur-délégué à la gestion journalière de la société afin de réduire le nombre de 1 (un) à 0 (zéro);
3. D'élire M. Johan CLAEISSON demeurant professionnellement au 15B Strömgatan, Box 716, 391 27 Kalmar, Suède, comme administrateur du Conseil d'Administration;
4. De ré-élire M. Anders EK, M. Lorenzo GARCIA MENDEZ, M. Albert HANSEN et M. Frédéric WAGNER comme administrateurs du Conseil d'Administration.
5. D'élire KPMG Audit, située au 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg comme réviseurs de la société en remplacement de PricewaterhouseCoopers Sàrl.

Alam Baccus / Gaston Colbach.

At the General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on May 25th, 2010, it has been resolved the following:

1. To relieve Mr. Peter ENGELBERG as director of the board for the Company;
2. To relieve Mr. Peter ENGELBERG in order to delegate the day-to-day management of the Company and therefore decrease the number from 1 (one) to 0 (nil);
3. To elect Mr. Johan CLAEISSON, residing professionally at 15B Strömgatan, Box 716, 391 27 Kalmar, Sweden, as director of the board for the Company;
4. To re-elect Mr. Anders EK, Mr. Lorenzo GARCIA MENDEZ, Mr. Albert HANSEN and Mr. Frederic WAGNER as directors of the board of the Company;

5. To elect KPMG Audit, situated at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg as external auditors of the company in replacement to PricewaterhouseCoopers Sàrl.

Alam Baccus / Gaston Colbach.

Référence de publication: 2010074548/30.

(100086259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Sama Trademark Investments B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAMA TRADEMARK INVESTMENTS B.V.

Signatures

Référence de publication: 2010070050/11.

(100082753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

ING Industrial Real Estate Germany II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 528.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.232.

In the year two thousand and ten, on the tenth of June.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING Industrial Real Estate Luxembourg S. à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 114.985, hereby represented by Mr Raymond Thill, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 8th, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING Industrial Real Estate Germany II S.à r. l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of Me Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg on May 29, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1573 of August 18, 2006 and modified last time by deed of the aforementioned notary on January 14, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 417 of February 26, 2010.

The capital of the company is fixed at four hundred twenty-eight thousand four hundred euro (428.400.-EUR) represented by seventeen thousand one hundred and thirty-six (17.136) shares, with a nominal value of twenty five euro (25.-EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of one hundred thousand euro (100.000EUR), so as to raise it from its present amount of four hundred twentyeight thousand four hundred euro (428.400.-EUR) to five hundred twenty-eight thousand four hundred euro (528.400.-EUR), by issuing four thousand (4.000) new shares with a par value of twenty-five euro (25.-EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the four thousand (4.000) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of twenty-five euro (25.-EUR), so that the amount of one hundred thousand euro (100.000.-EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at five hundred twenty-eight thousand four hundred euro (528.400.-EUR) represented by twenty-one thousand one hundred and thirty-six (21.136) shares of a par value of twenty-five euro (25.-EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille dix, le dix juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ING Industrial Real Estate Luxembourg S. à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 114.985, ici représentée par Monsieur Raymond Thill, employé, avec adresse professionnelle à L1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 8 juin 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «ING Industrial Real Estate Germany II S.à r.l.», avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 29 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1573 du 18 août 2006, dont les status ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 417 du 26 février 2010.

Le capital social de la société est fixé à quatre cent vingt-huit mille quatre cent euros (428.400.-EUR) représenté par quatre mille deux cent quatre-vingt-quatre (4.284) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent mille euros (100.000.-EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent vingt-huit mille quatre-cent euros (428.400.-EUR) à cinq cent vingt-huit mille quatre cent (528.400.-EUR), par l'émission de quatre mille (4.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les quatre mille (4.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de cent mille euros (100.000.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent vingt-huit mille quatre cent euros (528.400.-EUR) représenté par vingt et un mille cent trente-six (21.136) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2010. LAC/2010/26674. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010075057/97.

(100086807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

GCL Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.766,25.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.208.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 avril 2010, acte n° 301 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2010070681/15.

(100083320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

SN Electro-Volt s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 15, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.183.

Résolutions prises par le gérant unique en date du 15.06.2010

Monsieur Peter HEIN en sa qualité de gérant unique prend note qu'en date de ce jour, a été transféré la propriété de 24 parts sociales de la société SN ELECTRO-VOLT Sàrl, 15 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, comme suit:

- M. Peter HEIN a cédé 12 parts sociales de la société SN ELECTRO-VOLT SARL à M. Franco SORCINELLI, demeurant à L-2453 Gasperich, ZI Cloche d'Or, 15, rue Eugène Ruppert;

- M. Suad KLAPIJA, a cédé 6 parts sociales de la société SN ELECTRO-VOLT SARL à M. Franco SORCINELLI, demeurant à L-2453 Gasperich, ZI Cloche d'Or, 15, rue Eugène Ruppert;

- M. Sabotic ENVER a cédé 6 parts sociales de la société SN ELECTRO-VOLT SARL à M. Franco SORCINELLI, demeurant à L-2453 Gasperich, ZI Cloche d'Or, 15, rue Eugène Ruppert;

Par la suite des prédites cessions, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

1) Monsieur Peter HEIN, prédit, 254 parts sociales	254 parts
2) Monsieur Suad KLAPIJA, prédit, 127 parts sociales	127 parts
3) Monsieur Sabotic ENVER, prédit, 127 parts sociales	127 parts
4) Monsieur Franco SORCINELLI, prédit, 24 parts sociales	24 parts
Total: 532 cinq cent trente-deux parts sociales	532 parts

Certifié sincère et conforme

Pour SN ELECTRO-VOLT SARL

TRIPLE A

Consulting S.A.

L-2156 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010074840/28.

(100085920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Banque Delen Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 27.146.

L'extrait du conseil d'administration tenu le 8 juin 2010, contenant la délégation des pouvoirs de signatures, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073407/11.

(100086324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Jackson, Jones & Cie S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.374.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

Actionnariat:

L'adresse privée de l'Associée Florence Brenot est la suivante, avec effet immédiat:

- Madame Florence Brenot, avec adresse professionnelle au 54, rue Lehot, F-92600 Asnières sur Seine (France);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010072204/14.

(100084718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**HR Corporate Finance S.A., Société Anonyme,
(anc. LVT Participations S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 106.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010070697/11.

(100083486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Credit Suisse Alzette Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.709.

Par résolutions signées en date du 31 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Germain Trichies, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monet, L-2180 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 17 mai 2010.

Acceptation de la démission de Fernand Schaus, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monet, L-2180 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 17 mai 2010.

Nomination Brandon Edwards, avec adresse professionnelle au 1, Raffles Link, 03/04-01 South Lobby, 039393 Singapour, Singapour, en tant que gérant avec effet au 17 mai 2010 et pour une durée indéterminée.

Nomination de Sophie Mellinger, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nomination de Jorge Pérez Lozano, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010071787/25.

(100083858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**NEAM, Nord Est Asset Management, Société Anonyme,
(anc. Nord Est Asset Management).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 69.705.

In the year two thousand ten, on the twelfth of May.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Nord Est Asset Management" a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer,

incorporated by Maître Edmond SCHROEDER, then notary residing in Mersch, on May 19th 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 477 published on June 22nd, 1999,

whose articles of incorporation have been changed several times and for the last time by a deed of Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange, in replacement of Maître Paul DECKER, notary then residing in Luxembourg-Eich, on August 24th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2028 of October 28th 2006,

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 69.705.

The meeting was opened at 2.30 pm and was presided by Mrs Antoinette FARESE, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs. Olga ZLOBINSKA, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Céline PARMENTIER, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the society and consequent modification of the first Article of the Articles of Incorporation:

“ **Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of Nord Est Asset Management, also abbreviated to NEAM (the “Company”).”

2. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolution which was adopted by unanimous vote:

Sole resolution

The General Meeting changes the name of the Company into “Nord Est Asset Management, also abbreviated to NEAM” and consequently amends the first article of the Articles of Incorporation which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 1.** There exists among all subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of Nord Est Asset Management also abbreviated to NEAM (the “Corporation”).”

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 3.00 p.m..

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mil dix, le douze mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg. S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Nord Est Asset Management" une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer,

constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch en date du 19 mai 1999, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 477 du 22 juin 1999,

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en remplacement de Maître Paul DECKER empêché, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 24 août 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2028 du 28 octobre 2006, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 69.705.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Antoinette FARESE, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Olga ZLOBINSKA, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Céline PARMENTIER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'agenda de la réunion est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société et en conséquence modification du premier article des statuts:

« **Art. 1^{er}** . Il existe parmi les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés par la suite, une société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de Nord Est Asset Management, en abrégé NEAM (la Société)».

2. Divers

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée la résolution suivante qui a été prise à l'unanimité des voix.

Résolution unique

L'Assemblée Générale change le nom de la société en «Nord Est Asset Management, en abrégé NEAM» et modifie en conséquence l'article 1^{er} des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe parmi les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés par la suite, une société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de Nord Est Asset Management, en abrégé NEAM (la Société)».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 15.00 heures.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 900,- EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. ZLOBINSKA; C. PARMENTIER; A. FARESE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2010. Relation: LAC/2010/22036. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Référence de publication: 2010071178/109.

(100083669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Hulya, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg F 8.402.

STATUTS

Les soussignés:

- M Pinhas Goldschmidt, né le 21/07/1963 à Zurich (Suisse), demeurant au 24, Myasnitzkaya, 10100 Moscou (Russie)
- M Ricardo Shmuel De Segni, né le 13/11/1949 à Rome (Italie), demeurant au 47, Via Michele Amari, 00179 Rome (Italie)

- M Bruno Fiszon, né le 20 juin 1962 à Metz (France), demeurant au 40, rue de la Tête d'Or, 57000 Metz (France)

Ont convenu de constituer une association sans but lucratif (a.s.b.l.) régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association est dénommée HULYA

Art. 2. Siège social. Son siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré par décision du conseil d'administration en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Il est actuellement établi au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Toute modification du siège social doit être publiée au Mémorial dans le mois de sa date.

Art. 3. Durée. L'Association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'association a pour objet l'assistance et le développement du Rabbinate Européen par le développement de la vie culturelle, éducative et culturelle en harmonie avec la tradition juive, par le biais de l'organisation d'activités telles que des cours, des conférences, des séminaires, des débats et des colloques, des rencontres conviviales, des expositions, des projections de films ou toute autre forme d'activités susceptibles de répondre à son objet.

L'association aura encore comme objet le soutien et l'organisation d'activités d'aide sociale. L'association pourra promouvoir l'édition d'ouvrages ou de publications. Elle pourra organiser des voyages culturels ayant pour but le maintien de la mémoire de traditions, de cultures et de faits d'histoire. Finalement elle pourra encourager élèves, étudiants, artistes ou auteurs, par l'attribution de bourses.

L'association pourra encore entreprendre toutes opérations financières, mobilières ou immobilières et autres se rattachant directement ou indirectement à son objet et susceptibles d'en assurer ou d'en favoriser la réalisation.

Art. 5. L'association réalisera notamment cet objet:

a) En faisant appel au concours des autorités, personnes physiques ou morales, particuliers ou organisations susceptibles de la soutenir dans la réalisation de ses projets.

b) En se pourvoyant des moyens financiers nécessaires pour garantir l'efficacité de ses initiatives.

Art. 6. Plusieurs catégories d'associés. L'association est composée de membres effectifs et de membres adhérents.

Le nombre minimum des membres effectifs ne peut être inférieur à trois.

Sauf ce qui sera dit aux articles 9 et suivants, les membres effectifs et les membres adhérents jouissent des mêmes droits.

Art. 7. Membres effectifs. Sont membres effectifs:

- les comparants au présent acte;

- toute personne admise en cette qualité par décision de l'assemblée générale.

Art. 8. Membres adhérents. Sont membres adhérents toutes personnes admises en cette qualité par décision du conseil d'administration. Chaque membre adhérent sera membre du comité décisionnaire des projets et orientations envisagés.

Art. 9. Adhésion.. Toute admission à l'association entraîne de plein droit l'adhésion aux statuts, règlements et décisions de l'association ou de ses organes.

Art. 10. Démission - Exclusion. Les membres effectifs et adhérents sont libres de se retirer à tout moment de l'association en notifiant par écrit leur démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire, le membre effectif ou adhérent qui ne paie pas la cotisation qui lui incombe, dans le mois du rappel qui lui est adressé par lettre recommandée à la poste.

L'exclusion d'un membre effectif ne peut être prononcée que par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix présentes. L'exclusion d'un membre adhérent est prononcée par le conseil d'administration.

Les décisions d'exclusion, tant du conseil d'administration que de l'assemblée générale, sont souveraines et ne doivent pas être motivées.

Art. 11. Cotisation. Les membres effectifs et les membres adhérents paient une cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration qui ne peut être supérieure à 100,- EUR (EUR 100.-).

Art. 12. Composition de l'assemblée générale. L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs. Elle est présidée par le président du conseil d'administration.

Les membres adhérents peuvent participer à l'assemblée générale et émettre leur avis au sujet des points à l'ordre du jour. Ils n'ont pas de droit de vote.

Art. 13. Convocation et Pouvoirs de l'assemblée générale. Les membres sont convoqués aux assemblées générales par le président du conseil d'administration. Ils peuvent s'y faire représenter par un membre effectif.

Les convocations sont faites par lettre missive, adressée huit jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Elles contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale possède les pouvoirs qui lui sont reconnus par la loi ou les présents statuts. Elle peut notamment modifier les statuts en respectant la loi.

Art. 14. Assemblée Extraordinaire. Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées dans les mêmes formes que ci-dessus à l'initiative du conseil d'administration ou sur demande écrite d'un cinquième des membres effectifs. Dans ce dernier cas, l'assemblée doit être convoquée dans le mois de la demande, qui doit renseigner nécessairement le détail des points à inscrire à l'ordre du jour.

Art. 15. Ordre du jour des Assemblées générales. L'ordre du jour des assemblées générales est arrêté par le conseil d'administration. Les propositions et interpellations doivent être présentées par écrit au conseil d'administration au moins huit jours avant la date de l'assemblée générale. Elles seront portées à l'ordre du jour et communiquées aux membres. Le conseil d'administration pourra cependant décider, en vertu de l'importance de la proposition ou de l'interpellation, qu'elle sera examinée à l'occasion de l'assemblée prorogée où elle figurera sur l'ordre du jour et qui sera convoquée dans les mêmes formes que ci-dessus.

Art. 16. Droit de vote. Tous les membres effectifs ont chacun un droit de vote égal à l'assemblée générale.

En cas de partage des voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

Chaque membre effectif ne peut être porteur que de deux procurations au plus.

Art. 17. Registre des procès-verbaux. Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre des procès-verbaux signés par le président et un administrateur. Ce registre est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance, mais sans déplacement du registre.

Art. 18. Conseil d'administration. L'association est administrée par un conseil composé de minimum trois et de maximum sept administrateurs, nommés et révocables par l'assemblée générale et choisis parmi les membres effectifs.

Le conseil désigne parmi ses membres un président, un trésorier et un secrétaire.

La durée du mandat est fixée à deux années; il est exercé à titre gratuit.

En cas de vacance d'un poste, celui-ci sera attribué au candidat ayant obtenu le plus de voix à l'élection précédente. Cet administrateur terminera le mandat de celui qu'il remplace.

Au cas où le nombre des administrateurs serait tombé à moins de deux, l'administrateur subsistant doit convoquer une assemblée générale extraordinaire dans le mois qui suit le départ de l'avant-dernier administrateur.

Art. 19. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, du délégué à la gestion journalière ou sur la demande de ses membres, mais une fois par trimestre au moins.

L'ordre du jour est fixé par le conseil d'administration qui doit tenir compte des demandes de modification présentées par ses membres.

Art. 20. Décisions du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

Art. 21. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association ainsi que tous les pouvoirs non expressément attribués à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts.

Pour toutes questions qui le requièrent, les administrateurs pourront décider de s'adjoindre les conseils d'un spécialiste qui sera autorisé à assister aux réunions du conseil avec voix consultative.

Art. 22. Signature. Les actes qui engagent l'association sont signés, à moins d'une délégation spéciale du Conseil, par le Président du Conseil ou à défaut par chaque administrateur.

Ceux-ci n'auront pas à justifier de leurs pouvoirs à l'égard des tiers.

Art. 23. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

Art. 24. Comptes et Budget. Le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice seront annuellement soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le 31 mars de chaque année ou le jour immédiatement suivant s'il s'agit d'un jour férié.

Art. 25. Finances et Gestion. Les ressources de l'association sont:

1. Les cotisations des membres.
2. Les subsides ou dons des particuliers, personnes physiques ou morales, ou des pouvoirs publics.
3. Les produits et intérêts de ces fonds.

Art. 26. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social.

Dispositions transitoires

Art. 27. A l'instant, les comparants se sont réunis et ont pris les décisions suivantes à l'unanimité.

1.- Premier exercice social

Le premier exercice social commencera au jour de la constitution et se clôturera le 31 décembre 2010.

2.- Première assemblée générale annuelle

La première assemblée générale est fixée au 31 mars 2011

3.- Administrateurs

Le nombre d'administrateurs est fixé à 3.

Sont appelés à ces fonctions:

- M Pinhas Goldschmidt
- M Ricardo Shmuel De Segni
- M Bruno Fizon

ici présents et qui acceptent.

Les administrateurs ont désigné en qualité de:

- *Président:*

* M Pinhas Goldschmidt

- *Trésorier:*

* M Ricardo Shmuel De Segni

- *Secrétaire:*

* M Bruno Fizon

Fait et signé à Luxembourg le 22 juin 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010080294/136.

(100091099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

ING PFCE Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 918.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.702.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of June.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCE Middle Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 96.469, hereby represented by Mr Raymond THILL, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 8th, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCE Holdco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of Me Jean-Joseph WAGNER,

residing in Sanem on September 12, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1061 of October 13, 2003, and modified last time by deed of Me Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on May 18, 2010, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The capital of the company is fixed at eight hundred eight thousand euro (808.000.-EUR) represented by eight hundred eight (808) shares, with a nominal value of one thousand euro (1000.-EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of one hundred ten thousand euro (110.000.EUR), so as to raise it from its present amount of eight hundred eight thousand euro (808.000.-EUR) to nine hundred eighteen thousand euro (918.000.-EUR), by issuing one hundred and ten (110) new shares with a par value of one thousand euro (1000.-EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the one hundred and ten (110) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand (1000.-EUR), so that the amount of one hundred ten thousand euro (110.000.-EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at nine hundred eighteen thousand euro (918.000.-EUR) represented by nine hundred eighteen (918) shares of a par value of one thousand euro (1000.-EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing person, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille dix, le quatorze juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

ING PFCE Middle Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.469, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, employé, avec adresse professionnelle à L1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 8 juin 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ING PFCE Holdco S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1061 du 13 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg en date du 18 mai 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la société est fixé à huit cent huit mille euros (808.000.-EUR) représenté par huit cent huit (808) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1000.-EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent dix mille euros (110.000.-EUR) afin de le porter de son montant actuel de huit cent huit mille euros (808.000.-EUR) à neuf cent dix-huit mille euros (918.000.-EUR), par l'émission de neuf cent dix-huit (918) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1000.-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les cent dix (110) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1000.-EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de cent dix mille euros (110.000.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf cent dix-huit mille euros (918.000.-EUR) représenté par neuf cent dix-huit (918) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1000.-EUR) chacune.”

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2010. LAC/2010/26906. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010075059/94.

(100087377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Axis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.603.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 21 mai 2010

Est élu Président du Conseil d'administration Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010073400/16.

(100086205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

LGIG 2 Property C6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.841.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighteenth of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B122 032, having its registered office at 41, avenue de la Liberté L1931 Luxembourg,

here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 14 June 2010.

The said proxy, initialled “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “LGIG 2 Property C6 S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of majority participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the holding of a majority participation in Luxembourg or foreign companies as well as the management, administration and development of such a group of holding subsidiaries, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder shall be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10.

10.1 The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

10.2 In dealing with third parties, and provided the terms of this article shall have been complied with, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all

circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, except when the prior express consent of the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, is required for the following decisions:

- any external borrowing in excess of EUR 100,000.-,
- the granting of loans to third parties,
- any guaranties provided to third parties,
- any acquisitions, exchanges, sales or transfer of assets,
- any acquisition and transfer of participations in other companies.

10.3 Subject to article 10.2, all powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The manager, or in case of plurality of managers the members of the board of managers, assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1 January, and ends on 31 December of the same year.

Art. 20. Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by "LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Christophe PRINTZ, manager, residing professionally at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
 - Mr. Martin POLLARD, manager, residing professionally at 33 Cavendish Square, London W1A 2 NF, United Kingdom;
 - Mrs. Helen GARBUTT, manager, residing professionally at 29, rue de Berri, F-75008 Paris, France.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122 032 , ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 juin 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «LGIG 2 Property C6 S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations majoritaires, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

L'objet de la Société est en outre l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations majoritaires dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger ainsi que la gestion, l'administration et le développement d'un tel groupe de filiales, dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister d'une autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normal au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Part sociales

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10.

10.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

10.2 Dans les rapports avec les tiers, et pour autant que les dispositions de cet article soient respectées, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social, sauf lorsque l'accord préalable exprès de l'associé unique, ou, le cas échéant de l'assemblée générale des associés est requis pour les décisions suivantes:

- conclusion de tout emprunt externe d'un montant supérieur à EUR 100.000.-;
- octroi de prêts à un tiers;
- concession de garanties au profit d'un tiers;
- achats, échanges, ventes ou transferts d'actifs;
- acquisition et transfert de participations dans d'autres sociétés.

10.3 Sous réserve de l'article 10.2, tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la Société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et les autres conditions de la représentation.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 11. S'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, lequel peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du Conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une convocation ne sera pas requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés dans une réunion d'un conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, ou en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants, ou par toute autre personne dûment mandatée par le conseil de gérance à cette fin.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue dans les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que moyennant une décision unanime. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social est requise.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par «LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.», prénommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

2. sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christophe PRINTZ, gérant, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Monsieur Martin POLLARD, gérant, demeurant professionnellement au 33 Cavendish Square London W1A 2NF, Royaume Uni.

- Madame Helen GARBUTT, gérante, demeurant professionnellement au 29, rue de Berri, F-75008 Paris, France.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 juin 2010. Relation: EAC/2010/7477. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010081075/362.

(100091778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Compagnie des Huiles Alimentaires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.316.

L'an deux mil dix, le onze mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COMPAGNIE DES HUILES ALIMENTAIRES S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 31 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 649 du 26 août 1999

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 70.316

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie PRIEUR, comptable, demeurant professionnellement à 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

1.- Décision de mettre la société COMPAGNIE DES HUILES ALIMENTAIRES S.A. en liquidation.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Nomination d'un commissaire vérificateur

4.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.

5.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre la société COMPAGNIE DES HUILES ALIMENTAIRES S.A. en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme la société à responsabilité limitée BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon (RCS Luxembourg N°B.33.849), aux fonctions de liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera

Troisième résolution

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions de commissaire-vérificateur de la liquidation la société à responsabilité limitée FBK AUDIT S.à r.l. ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon (RCS Luxembourg N°B. 138.949)

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge au membres du Conseil d'Administration, ainsi que le commissaire aux comptes, pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 10.15 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. MAYER; P. WEILER; N. PRIEUR, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2010. Relation: LAC/2010/21167. Reçu 12.-€ (douze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010073438/71.

(100086301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Core Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 117.431.

—
EXTRAIT

Suite au décès de l'administrateur M. Preben Rued Jorgensen, le conseil d'administration lors de sa réunion du 23 février 2010 a coopté M. Martin Flood, né le 29 avril 1960 à Galway Island, Irlande et demeurant à 40, Am Duerf, L-8229 Kehlen, Luxembourg, qui terminera son mandat à la prochaine Assemblée Générale à tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 24 février 2010.

Pour CORE CAPITAL MANAGEMENT S.A.

Jakob Kjelgaard

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010073439/16.

(100086345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Eccleston S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 136.249.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le lundi 7 juin 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 7 juin 2010 que:

L'Assemblée a accepté la démission de Madame Renate JOSTEN de ses fonctions d'administrateur et a décidé de nommer en son remplacement la personne suivante:

- Monsieur Jean NAVEAUX, né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue (B), conseiller économique, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 11-13, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte

Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010073465/19.

(100086266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Alpha Factoring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 225.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 114.697.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 7 mai 2010

L'associé unique de Alpha Factoring S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission des "Geschäftsführer" suivant avec effet au 7 mai 2010:

* Hille-Paul Schut

* Frederik Kuiper;

- de nommer les personnes suivantes "Geschäftsführer" avec effet au 7 mai 2010 et ce pour une durée illimitée:

* Alexandra Petitjean, né le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

* Eric Lechat, né le 21 février 1980 à Leuven, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Eric Lechat.

Référence de publication: 2010074524/19.

(100086325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

EURX Central European Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 122.417.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 3 décembre 2009 que:

- le mandat de Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, en sa qualité de réviseur d'entreprises prend fin ce jour avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010073482/13.

(100086246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

EURX EBC Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.028.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 31 août 2009 que :

- le mandat de Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, en sa qualité de réviseur d'entreprises prend fin ce jour avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010073483/13.

(100086247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Metro Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8008 Strassen, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.271.

EXTRAIT

En date du 28 août 2007, Metro Luxembourg Holding GmbH, une société de droit allemand ayant son siège social sis au 1, Metro Strasse, D-40235 Düsseldorf, République Fédérale d'Allemagne, enregistrée auprès du Registre de Commerce du tribunal de Düsseldorf sous le numéro B 41357, détenant 134 (cent trente-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune dans la Société, a été absorbée par MGS METRO Group Services Holding GmbH, une société de droit allemand, ayant son siège social sis au Metro Strasse 1, D-40235 Düsseldorf, République Fédérale d'Allemagne, enregistrée auprès du Registre de Commerce du tribunal de Düsseldorf sous le numéro HRB 41013.

En date du 27 décembre 2007, MGS METRO Group Services Holding GmbH a changé sa dénomination en MGS METRO Group Solutions GmbH, puis, en date du 16 février 2010, la dénomination MGS METRO Group Solutions GmbH a été changée en METRO Dienstleistungs-Holding GmbH.

En date du 23 juin 2010, METRO Sechste Gesellschaft für Vermögensverwaltung mbH, une société de droit allemand, enregistrée auprès du Registre de Commerce du tribunal de Düsseldorf sous le numéro HRB 48289, a transféré l'intégralité des 366 (trois cent soixante-six) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, qu'elle détenait dans la Société à METRO Dienstleistungs-Holding GmbH.

En conséquence, l'actionariat de la Société se compose désormais comme suit:

- METRO Dienstleistungs-Holding GmbH: 500 (cinq cent) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2010085624/28.

(100094029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

EURX HRE Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 128.027.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 3 décembre 2009 que:

- le mandat de Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, en sa qualité de réviseur d'entreprises prend fin ce jour avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010073484/13.

(100086248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Fidesco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 68.578.

Décision du Conseil d'administration du 17 juin 2010

La démission de ARMOR S.A. en sa qualité d'administrateur est acceptée et est coopté, pour terminer son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012, Madame Evelyne GUILLAUME, licenciée ès sciences économiques, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010073493/13.

(100086254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Fiduciaire Continentale, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 12.311.

Décision du Conseil d'administration du 17 juin 2010

La démission de FIDESCO S.A. en sa qualité d'administrateur est acceptée et est coopté, pour terminer son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012, Madame Evelyne GUILLAUME, licenciée ès sciences économiques, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010073494/13.

(100086255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Marevica, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 118.306.

L'an deux mil dix, le onze juin.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MAREVICA" une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 18 avenue Marie-Thérèse,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1851 du 03 octobre 2009,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 118.306.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Christine LOUIS-HABERER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente nomme secrétaire Fleur OUZILLOU, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Vanessa MOROLLI, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

- 1.- Décision de mettre la société MAREVICA en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Acceptation de la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes à qui il est donné pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.
- 4.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, qui signée par le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, de dissoudre et de mettre la société MAREVICA en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Jean Bastien PASQUINI, employé privé, demeurant à L-1160 Luxembourg, 32 boulevard d'Avranches comme liquidateur de la Société (le «Liquidateur») sans rémunération de sa part.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le liquidateur peut renoncer de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; accorder mainlevée, avec ou sans paiements de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur préparera un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale accepte les démissions des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur confère pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à heures.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. LOUIS-HABERER; F. OUZILOU; V. MOROLLI, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2010. Relation: LAC/2010/25848. Reçu 12.-€ (douze Euros)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010073570/69.

(100086260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Ikano Fund Management S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 1.500.000,00.**

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.
R.C.S. Luxembourg B 66.188.

EXTRAIT

En date du 10 mai 2010 le Conseil d'Administration a pris acte du départ d'Alan RIDGWAY et a décidé de le démettre de ses fonctions de vice-délégué à la gestion journalière avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ikano Fund Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2010073523/14.

(100085991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Orcal SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 142.479.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le jeudi 17 juin 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 17 juin 2010 que:

L'Assemblée a accepté la démission de Madame Renate JOSTEN de ses fonctions d'administrateur et a décidé de nommer en son remplacement la personne suivante:

- Monsieur Jean NAVEAUX, né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue (B), conseiller économique, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 11-13, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte

Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 17/06/10.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010073610/20.

(100086268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Phocea S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 46.838.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie le 3 juin 2010:

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateurs de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Elle accepte la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010074797/20.

(100085832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

PEF EBC Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.038.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 31 août 2009 que:

- le mandat de Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, en sa qualité de réviseur d'entreprises prend fin ce jour avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010073623/13.

(100086249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

PMB Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.521.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 18 mars 2010 que:

- Ont été réélues aux fonctions d'administrateurs:

* Madame Albina BOECKLI;

* Madame Valérie TAIQ;

* Madame Ludmila ENILINA

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010073627/17.

(100086283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

PMB Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.519.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 18 mars 2010 que:

- Ont été réélues aux fonctions d'administrateurs:

* Madame Albina BOECKLI;

* Madame Valérie TAIQ;

* Madame Ludmila ENILINA

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010073628/17.

(100086284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Brambachlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 111.270.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 2 juin 2010

L'associé de la Société a décidé des modifications suivantes avec effet au 28 avril 2010:

- D'accepter la démission Hille-Paul Schut en tant que gérant B de la Société;

- De nommer Frederik Kuiper, né le 9 Novembre 1974 à Utrecht, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, en tant que gérant B de la Société pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Frederik Kuiper.

Référence de publication: 2010074555/13.

(100086192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Valartis Alternative Investment Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 138.739.

—
AUSZUG

Aus den Beschlüssen des alleinigen Gesellschafters vom 10. Juni 2010 ergibt sich, dass Herr Georg Michael Arni, geschäftsansässig in 27, Chemin de l'Ecorcherie, CH-1253 Vandoeuvres auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführer der Gesellschaft wiederernannt wurde.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen des alleinigen Gesellschafters vom 11. Juni 2010 ergibt sich, dass PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg als unabhängiger Wirtschaftsprüfer bis zum Ende der Gesellschafterversammlung von 2011, die über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2010 berät, bestellt wurde.

Luxembourg, den 17. Juni 2010.

VALARTIS ALTERNATIVE INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY S.À R.L.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010074880/20.

(100086317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

S.K. Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 95.804.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2010 que:

Les mandats des commissaires venant à échéance, l'assemblée générale décide de les renouveler. Les mandats des commissaires prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Le conseil de surveillance se compose comme suit :

Monsieur Justin Dostert, directeur, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération

Madame Liliane Theissen, employée privée, demeurant à B-4790 Burg-Reuland (Dürler), Maison 1

Monsieur Michel Todisco, employé privé, demeurant à B-6700 Arlon, 29, rue de la Belle-Vue

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour extrait conforme

S.K. INVESTMENTS SCA

Référence de publication: 2010073662/18.

(100086211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Signet Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 146.368.

—
EXTRAIT

En date du 20 mai 2010 l'associé unique a approuvé les résolutions suivantes:

- Les démissions de Frank Walenta et Walker Gordon Boyd en tant que gérants de la société sont acceptées avec effet au 21 mai 2010

- Mr. Mark Andrew Jenkins, domicilié au 15 Golden Square, W1F 9JG Londres, Royaume-Uni, né le 15 novembre 1957 est élu au poste de Gérant de la société avec effet au 21 mai 2010 et ce pour une durée indéterminée.

- Mr. Wim Rits, domicilié au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, né le 14 juin 1970 est élu au poste de Gérant de la société avec effet au 21 mai 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010073664/18.

(100086240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Bearbull Selector, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.340.

Suite à la démission de Monsieur Donald VILLENEUVE de son poste d'administrateur de la Société en date du 25 mai 2010, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Michel Goreux
- Monsieur Vincent Planche
- Monsieur Benoît Dehem
- Monsieur Lionel Giot

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour BEARBULL SELECTOR

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010074550/19.

(100086320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Compagnie Financière OTTO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 82.934.

Rectificatif du bilan de l'année 2009 par voie électronique le 16 juin 2010 et enregistré avec le numéro L100084841

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon - L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010074565/14.

(100085992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Nestlé Finance International Ltd., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 136.737.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels abrégés pour la période du 1^{er} janvier - 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010074771/11.

(100086401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.
